

Rapport de la commission du génie civil et des équipements du 16 mars 2022

Rapporture : Mélina BUNTSCHU

M 136 - 21.11 UN PEU DE LUMIÈRE AU STREET WORKOUT DU LIGNON

La représentante du groupe des motionnaires PDC-VERT'LIBÉRAUX présente la motion M 136 – 21.11. Elle se réjouit du succès du street workout, qui est bien utilisé par tous les âges et tous les sports confondus. L'objet de la motion demande qu'il soit mis en place de l'éclairage sur le street workout. En effet, la ludothèque, qui est juste à côté et éclairée, ferme à 19h00. Après cette heure, il n'y a plus du tout de lumière. Le groupe demande qu'il y ait une lumière adaptée jusqu'à 22h00, afin que les gens puissent profiter, en toute sécurité, du street workout.

M. DESTANNES, Technicien en génie civil au Service de l'environnement urbain, présente le projet de motion, qui questionne l'utilisation de cet espace et soulève le point de savoir pourquoi ne pas éclairer également le terrain multisports pour les activités physiques et sportives situé à côté. Une étude a été effectuée avec les Services industriels de Genève (SIG). Une première possibilité serait d'éclairer uniquement le street workout, pour un budget total de CHF 32'297.08 TTC de frais et travaux, auxquels il faudrait ajouter la consommation annuelle d'électricité de CHF 10.00 TTC et un contrat d'entretien avec les SIG de CHF 60.00 TTC /an.

Une étude complémentaire a été effectuée afin d'éclairer également le terrain multisports pour un budget total de CHF 54'642.67 TTC de frais et travaux, auxquels il faudrait ajouter la consommation annuelle d'électricité de CHF 30.00 TTC et un contrat d'entretien avec les SIG de CHF 180.00 TTC /an. Le fait d'éclairer le street workout permettrait aux utilisateurs de faire de l'exercice et de socialiser après leur journée de travail, et ce même durant les mois d'hiver. Afin d'éviter les nuisances sonores et lumineuses, il serait judicieux de déterminer l'heure à laquelle l'éclairage devra s'éteindre. Le montant annuel de consommation et d'entretien serait d'environ CHF 70.00 TTC pour un luminaire, et de CHF 210.00 TTC pour 3 luminaires. Actuellement, ces travaux ne sont pas prévus dans le budget. Il faudrait environ 5 mois entre le moment de la prise de décision et la fin des travaux.

M. BUSCHBECK, Maire, donne la position du Conseil administratif. En effet, le street Workout est beaucoup utilisé. Il s'est rendu sur place en personne pour constater et discuter de l'ajout éventuel d'un éclairage avec les usagers du lieu. Ces derniers ont répondu qu'ils n'en avaient pas besoin. Les appliques avec détecteur de mouvements présentes sur la ludothèque leur procurent suffisamment de lumière pour leurs activités. Cependant, la question se pose pour le stade d'à côté, qui se trouve dans la pénombre totale une fois la nuit tombée. M. BUSCHBECK informe la commission d'une demande d'installation de filet par les utilisateurs de la ludothèque ou des différentes arcades présentes, car ils reçoivent régulièrement des ballons du stade. La demande a obtenu une réponse négative de la Commune, car elle n'a pas le budget pour cela. La paroisse catholique s'était initialement opposée à la pose de la lumière et de filet. Depuis, leur avis a changé et la pose d'un filet leur serait bien pratique. Selon lui, il serait intéressant d'avoir l'avis de la paroisse et des autres utilisateurs du secteur à ce jour, pour savoir si la lumière et le filet seraient utiles aujourd'hui. Il avertit que si un éclairage est installé, le public pourrait changer et rendre l'endroit moins paisible. Le Conseil administratif laisse le soin aux commissaires de savoir si un éclairage serait utile et si cet espace de sport ne pourrait pas être utilisé à la tombée de la nuit.

Une commissaire (VERT.E.S) est en accord concernant la sécurité. Elle s'interroge sur le fait que lors de la présentation orale de la motion, un des motionnaires avait mentionné l'éclairage du chemin et non du street workout directement. Elle demande s'il est utile de faire des dépenses énergétiques et financières sans un réel besoin, et estime qu'il serait intéressant de parler avec les autres usagers et habitants du quartier.

Un commissaire (UDC) évoque qu'il s'agit d'un lieu propice au trafic de drogue au Lignon et peu agréable à fréquenter. Il n'est donc pas contre le projet de mettre de l'éclairage. Il indique que la nouvelle école illumine le chemin et que l'été sera là lorsque le projet sera terminé. Il demande si la Police municipale saura adapter ses horaires de circulation pour garantir la sécurité dans cette zone.

Une commissaire (PDC-VERT'LIBÉRAUX) affirme que cette demande vient des utilisateurs du street workout et précise que la motion demande un éclairage simple qui apporte plus de sécurité, mais acquiesce le fait que d'autres personnes peuvent venir profiter de ce lieu.

Une commissaire (SOC) se demande s'il est usuel, dans ce type d'endroit, qu'il y ait de l'éclairage et pourquoi ne pas mettre de l'éclairage dans de telles zones dans les autres quartiers. Le budget étant très élevé, elle se demande également si cela vaut la peine d'investir cet argent pour un lampadaire, surtout si cela peut faire appel à des demandes dans d'autres quartiers.

En réponse, M. BUSCHBECK indique qu'il n'y a pas besoin d'éclairage sur les autres lieux qui profitent souvent de l'éclairage public résiduel. Sur le street workout du Lignon, c'est aussi le cas, contrairement au city park d'à côté, où, dès la nuit tombée, le lieu est inutilisable.

Une commissaire (SOC) remarque que l'utilisation de ce type d'endroit se fait plutôt au printemps et en été, voire au début de l'automne. Ce projet concerne très peu de mois par année si la lumière doit s'éteindre à 22h00. Elle évoque un manque de budget, qui est soutenu par la commissaire (VERT.E.S). Cette dernière demande s'il est donc légitime de voter un dépassement si le lieu n'en a pas vraiment besoin.

Le Président (PLR) exprime que son groupe est prêt à mettre le prix pour la sécurité et pense comprendre qu'il n'y a pas forcément de majorité pour une réalisation, mais que le Conseil administratif serait favorable à poursuivre l'étude sur le terrain d'à côté.

Un commissaire (UDC) appuie sur l'aspect sécuritaire. Il indique qu'il serait suffisant de poser deux ampoules sur l'école d'à côté. Il souhaiterait connaître l'impact environnemental, principalement pour la faune sur les rives du Rhône et pour les animaux de la Ferme du Lignon. Il craint que plus il y aura de lumière, plus il y aura de jeunes, plus de trafic de drogue, et donc plus de bruit. Il demande si les motionnaires ont demandé l'avis de l'église et de la Ferme du Lignon.

M. BUSCHBECK répond que d'un point de vue de l'approche sécuritaire, le Conseil administratif est plutôt défavorable à l'installation de ces luminaires, car il s'agit d'un lieu qui aujourd'hui n'est pas fréquenté, et demain nécessitera un contrôle renforcé de la Police et des Correspondants de nuit. Toutefois, il trouve intéressante la proposition du Président (PLR) d'inviter le Conseil administratif à étudier plus avant, en concertation avec les différents utilisateurs du lieu. Il informe que si les travaux devaient être entrepris, le dépassement budgétaire serait trop important et ferait l'objet d'un vote par le Conseil municipal.

La commissaire (PDC-VERT'LIBÉRAUX) précise que son groupe n'a pas demandé spécifiquement un lampadaire. Il propose d'étudier la proposition d'ajouter quelque chose, sans forcément dépenser plus de CHF 30'000.00.

À la suite des différentes remarques, M. BUSCHBECK propose la modification suivante de l'invite : « à réaliser », à remplacer par « à étudier la réalisation ». Cela permettrait d'être moins catégorique sur l'invite. Sur le coût et le choix, le bâtiment de l'école n'appartient pas à la Commune, c'est pour cela qu'il faut tirer un câble depuis le réseau de l'éclairage public, d'où le coût élevé. Cette installation doit correspondre à certaines normes rigoureuses et non contournables.

La commissaire (PDC-VERT'LIBÉRAUX) est favorable pour amender cette motion et invite le Conseil administratif à étudier l'adaptation de l'éclairage au street workout et au city stade multisports du Lignon.

Une commissaire (SOC) demande de préciser la zone du street workout ou les alentours.

En conséquence, le Président (PLR) propose l'amendement suivant : « *Étudier l'adaptation de l'éclairage dans la zone du street workout et du city stade multisports du Lignon* ».

Le Président passe au vote de cet amendement, qui est accepté par 10 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 PDC-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR) et 1 NON (1 UDC).

Le Président passe au vote de la motion M 136 – 21.11, amendée, qui est acceptée par 10 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 PDC-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR) et 1 NON (1 UDC)